

Ça, c'est la meilleure !...

Date : 11 février 2016

Tenez-vous bien : la liste des membres de la Commission développement économique et rayonnement métropolitain de Rennes Métropole « *n'est malheureusement pas diffusable eu égard aux règles imposées par la CNIL* » !...

ALLARD Sébastien

aujourd'hui 10:58

À : Jéhannin Patrick

AS

Votre demande du 06/02/2016 : Commission de développement économique

Bonjour

J'ai bien pris note de votre demande de transmission de la liste nominative des membres de la commission économie et rayonnement métropolitain. Cette liste d'élus municipaux désignés par le Maire de chaque commune pour siéger au sein de la commission n'est malheureusement pas diffusable eu égard aux règles imposées par la CNIL.

(première réponse obtenue après 4 sollicitations par 3 voies différentes, depuis 16 jours)

On rigole !...

